

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8737 Société : EMS

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : EL MAFRAGI Souhail

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Age:

Lien de parenté : lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

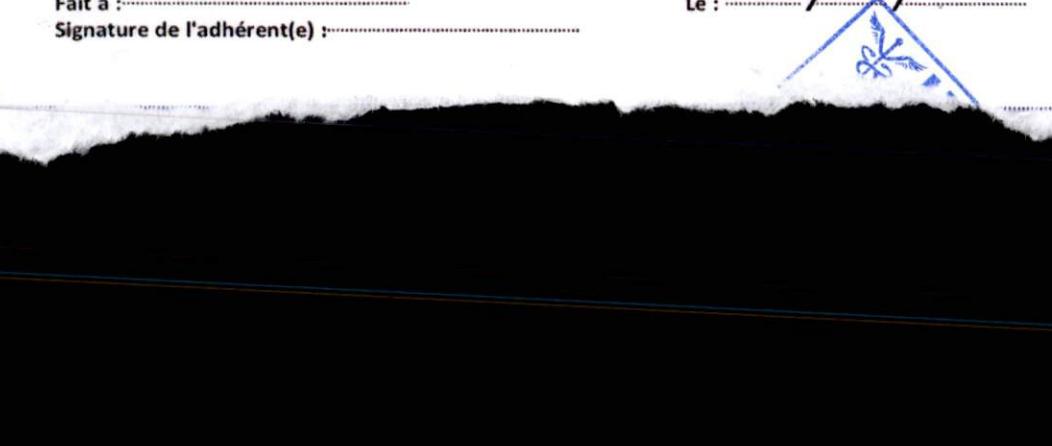
- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° W19-452550

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule :	82321	Société :	
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : EL M'ITRAJI SouFIANE			
Date de naissance : 93 / 12 / 1968			
Adresse :			
Tél. : 06 69 78 21 75 Total des frais engagés : 138 + 300 Dhs			
Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin : MUPRAS 21 MAI 2022			
Date de consultation : 29 / 04 / 2022			
Nom et prénom du malade : EL M'ITRAJI SouFIANE			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : Dermatosc			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.			
Fait à : _____			
Signature de l'adhérent(e) : _____			
Le : 21 MAI 2022			



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29.04.2022	5	+ 500 DH		INP : 1234567890 El Maktouf - Vétérinaire Dermatologue - 4ème Etage Résidence N°26, Ahmed Al Mejidi, Maarif - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ALTAIR Salvia Médecine 26 rue de la Marne 75011 Paris Tél. 01 43 52 00 00	21.04.22	138,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

Dr LOUBNA EL MACHBOUH

Dermatologue - Vénérologue - Dermatologie esthétique

Diplômée de la faculté de médecine de casablanca

Diplômée de l'université de Versailles SQEY-Paris

Ancien médecin au CHU Ibn Rochd-Casablanca

Maladies de la peau . Ongles . Cheveux

Maladies sexuellement transmissibles

Dermatologie chirurgicale

Dermatologie esthétique . Laser



الدكتورة لبني المشبوج

أخصائية الأمراض الجلدية و التنسالية و طب التجميل

خريجة كلية الطب بالدار البيضاء

خريجة جامعة فرساي بباريس

طبيبة سايدة بالمستشفى الجامعي ابن رشد - الدار البيضاء

أمراض الجلد . الأضافر . الشعر

الأمراض المنقولة جنسيا

جراحة الجلد

طب التجميل . الليزر

Casablanca le : 29/04/2022

Reda EL MISTRAJI

~~600 mg~~ Tetralysal 300 mg
1 capsule pdt 0 1 mois

S.V

PARIS AC 11155
Salon MEDISI B 100
Cue 93 Lot. R. France
Carré Jour: 25/02/2022
SOTHEMA

RDV d observation

Dr LOUBNA EL MACHBOUH
Dermatologue - Vénérologue
N°26, 4ème Etage Résidence des Alpes
Cue Ahmed Al Melati, Maroc

TETRALYSAL 300 mg

Boîte de 16 gélules

AMM N°26 DMP/21/NCV

P.P.V : 69,00 DH

Distribué par SOTHEMA

B.P N°1, 27182 Bouskoura-Maroc

6 118001 070800

لمساتي

الرابع ،
APLES ,
5 63 13 - i

TETRALYSAL 300 mg

Boîte de 16 gélules

AMM N°26 DMP/21/NCV

P.P.V : 69,00 DH

Distribué par SOTHEMA

B.P N°1, 27182 Bouskoura-Maroc

6 118001 070800

13

f - Casablanca

Dermatologue - Vénérologue - Dermatologie esthétique

Diplômée de la faculté de médecine de casablanca

Diplômée de l'université de Versaille SQEY-Paris

Ancien médecin au CHU Ibn Rochd-Casablanca

الدكتورة لبنى المشبوب

أخصائية الأمراض الجلدية و التناولية و طب التجميل

خريجة كلية الطب بالدار البيضاء

خريجة جامعة فرساي بباريس

طبيبة سابقة بالمستشفى الجامعي ابن رشد - الدار البيضاء

Maladies de la peau . Ongles . Cheveux

Maladies sexuellement transmissibles

Dermatologie chirurgicale

Dermatologie esthétique . Laser



أمراض الجلد . الأضافر . الشعر

الأمراض المنقلة جنسيا

جراحة الجلد

طب التجميل . الليزر

Casablanca le : 29/04/2022

EL MITRAJI REDA

① Seborene pain perifiant
sur visage et corps

② Biretx Duo crème (soir)
1 boîte sur visage pendant le jour
puis 1 flacon sur le visage

③ Hydro 24h :
1 x 100 ml matin sur visage

Dr Loubna EL MACHBOUH
Vénérologue - Dermatologue
26 ème Etage Résidence des Alpés
Ahmed Al Melatti, Maarif - Casablanca

13, زنقة أحمد الماجطي , إقامة الألب , الطابق الرابع , رقم 26 , المغاريف - الدار البيضاء